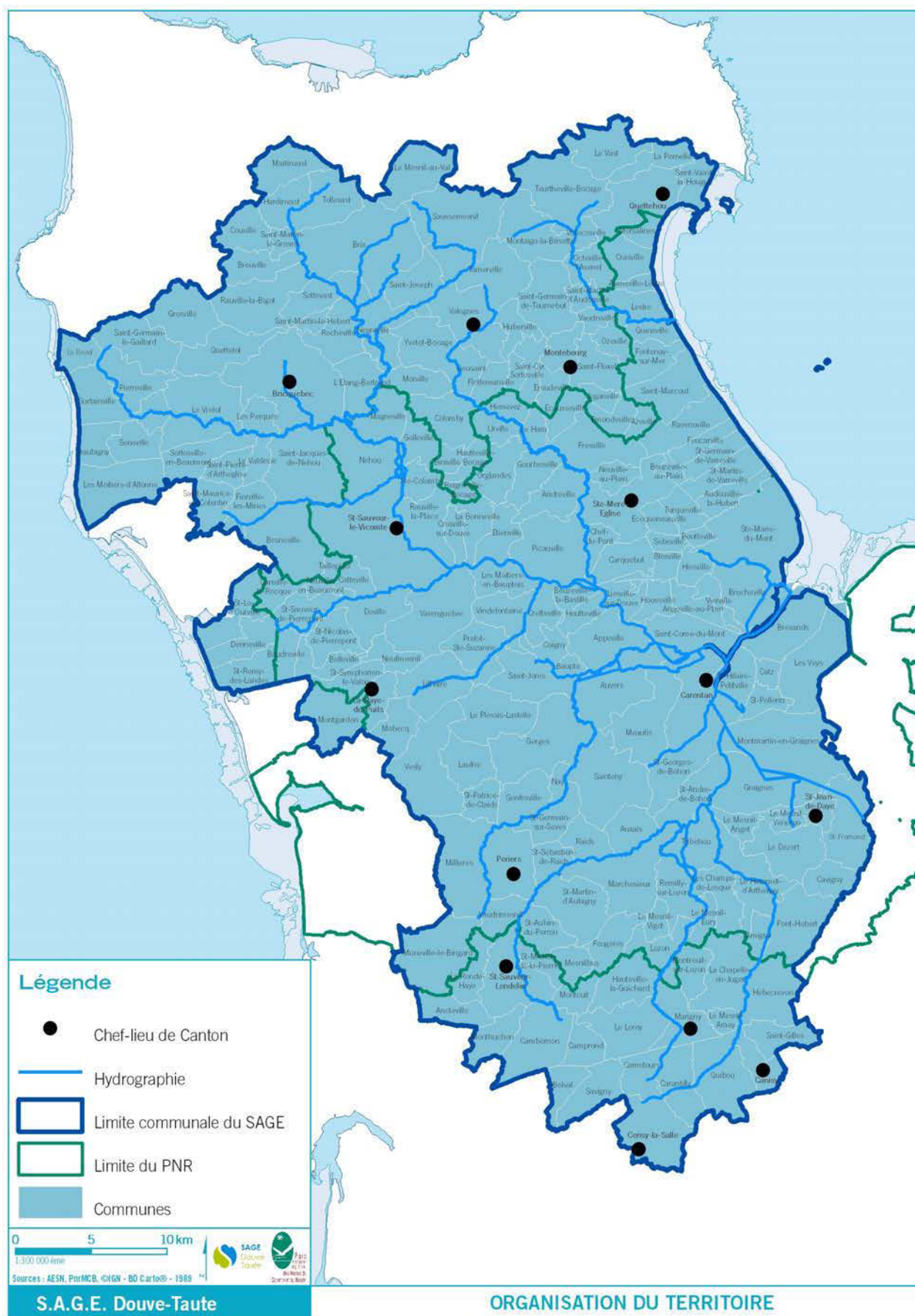


SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX DU SAGE DOUVE TAUTE





Les enjeux et objectifs validés le 24 janvier 2012 par la CLE :

ENJEUX SAGE	OBJECTIFS	
La qualité de l'eau	1	Atteindre le bon état
	2	Conserver sur l'ensemble du littoral une qualité des eaux compatibles avec les usages littoraux : conchyliculture, baignade, pêche à pied
	3	Garantir une ressource en eau potable de qualité
La qualité des milieux aquatiques	4	Préserver l'ensemble des prairies humides et des tourbières du territoire du SAGE, ainsi que leur faune typique associée
	5	Préserver les milieux naturels littoraux, et leur faune et flore associées, dans le respect de leur dynamique d'évolution
	6	Atteindre le bon état et restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides associées
La satisfaction des usages liés à la ressource en eau et aux milieux aquatiques	7	Evaluer les ressources disponibles et exploitables, fixer les modalités de prélèvement afin de satisfaire les besoins des particuliers et des professionnels tout en préservant la qualité, la fonctionnalité et les usages des milieux.
	8	Maintenir sur les basses vallées et les marais arrière littoraux une agriculture viable et des pratiques agricoles extensives de fauche et de pâturage
	9	Maintenir et/ou concilier l'ensemble des usages de la zone humide
Inondations	10	Définir une stratégie vis à vis du trait de côte

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU SAGE DOUVE-TAUTE

- Le périmètre du SAGE Douve-Taute couvre :
 - un territoire de 1670 km² (167 000 ha)
 - 214 communes
 - 23 cantons
 - 22 Communautés de Communes
 - 3 pays
 - 1 Parc naturel régional (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin)
- Le SAGE Douve-Taute porte sur :
 - les cours d'eau ;
 - le littoral de la Côte Est de la Manche de l'Anse du cul de Loup à la Baie des Veys ;
 - la Baie des Veys ;
 - les zones en eau (étangs, mares, zones humides)
 - les zones humides de marais ;
 - les bassins d'eau souterraine.
- La population sédentaire présente sur le SAGE se situe autour de 115 544 habitants (INSEE 2007), elle ne connaît pas une forte croissance (moins de 5000 habitants en 8 ans).
- La géologie du territoire est hétérogène, des formations précambriennes aux dépôts récents de l'ère Quaternaire.
- Les têtes de bassins culminent à 170 m d'altitude, avec des pentes de l'ordre de 10%.
- Les zones de marais ont des pentes très faibles voire quasi nulles.
- La moyenne annuelle des températures est de 11°C.
- La moyenne annuelle des précipitations est de 1000 mm.
- La période de déficit hydrique s'étend d'avril à août et atteint 240 mm.

LES EAUX DE SURFACE

- Les principaux cours d'eau du SAGE Douve-Taute prennent leur source sur des terrains de socle (schistes et grès).
- Le Merderet, la Sèves, la Douve et la Taute traversent les zones de marais.
- A l'exutoire de la Douve, de la Taute de la Sinope et des côtiers Est, des portes à flot et des clapets ont été installés au XVIII^{ème} siècle. Leur rôle est d'empêcher l'eau de mer de remonter dans les basses vallées. Ces ouvrages donnent aux rivières des régimes transitoires, elles ne s'écoulent qu'à marée basse quand les portes sont ouvertes et la mer retirée.
- Le réseau hydrographique des marais est doté de vannages pour gérer les niveaux d'eau.
- La Douve a un débit interannuel moyen de 3,84 m³/s à Magneville et de 9,37 m³/s à Carentan ; la Taute de 0,28 m³/s à Saint-Sauveur-Lendelin et de 3,67 m³/s à Carentan ; la Sinope de 0,85 m³/s à Quinéville.
- La Douve, la Taute, la Sèves, le Merderet et la Sinope ont un bon soutien d'étiage. A l'exception du By, de l'Escalgrain et du Daim, les cours d'eau de la côte Est ont des débits d'étiage quasiment nuls. La Scye et la Terrette ont des débits d'étiage très faibles.
- L'amont de la Douve et la plupart de ses affluents (Scye, Gloire, ...) sont de bonne qualité, malgré des phénomènes de ruissellement et de pollutions liées aux rejets de stations d'épuration.
- Le Merderet est de qualité médiocre, il présente des traces d'Arsenic, de Nickel, de Chrome, de Cuivre et de Plomb.
- Les rivières de la Gloire et de la Sinope sont de bonne qualité.

- Les cours d'eau de la Taute, de la Terrette et du Lozon sont touchés par les rejets diffus d'origine agricole qui peuvent altérer les zones de reproduction à salmonidés (frayères).
- Trois éléments chimiques issus des produits phytosanitaires sont présents dans l'ensemble des cours d'eau du territoire du SAGE : l'atrazine, le diuron et l'AMPA.
- La divagation des bovins dans le lit du cours d'eau dégrade les milieux (affaissement de berges, colmatage des frayères, dégradation de la qualité de l'eau). Ces perturbations touchent surtout les têtes de bassins versants.
- L'outil d'évaluation de la qualité biologique des masses d'eau de surface n'est pas adapté aux cours d'eau de marais. L'échéance 2015 de bon état écologique exigée par la Directive Cadre sur l'Eau apparaît insuffisante.
- Les communes de Carentan, de St-Hilaire-Petitville et de Montmartin-en-Graignes présentent un enjeu humain pour les inondations d'eau douce.

LES EAUX LITTORALES

- Le territoire du SAGE comprend une frange littorale sur la côte Est du département de la Manche. Elle s'étend de la Baie des Veys à l'Anse du Cul du Loup.
- Le littoral du SAGE se caractérise par une forte proportion de sables fins vaseux et de dépôts vaseux sur les secteurs rocheux au nord de Ravenoville et en fond de Baie des Veys.
- Le bilan sédimentaire de la Baie des Veys est positif.
- Le trait de côte de l'ensemble du littoral de la côte Est est en accrétion ou stable, à l'exception du secteur d'Utah Beach qui connaît des phénomènes d'érosion.
- La qualité des eaux du fond de la Baie des Veys est médiocre (pollution bactériologique).
- Les concentrations de métaux mesurées en Baie des Veys sont inférieures ou égales aux moyennes nationales, et inférieures aux valeurs fixées par la réglementation.
- La teneur en HAP des eaux de la Baie des Veys est supérieure à la médiane nationale et est en cours de stabilisation.
- Les zones de baignade montrent globalement des eaux de bonne qualité (ARS).
- Les courants parallèles au trait de côte entraînent les masses d'eau du sud vers le nord. Le littoral de Ravenoville à St-Marcouf est soumis à moins de brassage, il réceptionne les eaux provenant du sud qui le rendent plus sensible aux phénomènes de pollution.
- La partie nord du littoral du SAGE (Quettehou, Morsalines) connaît des problèmes de qualité bactériologique liés au dysfonctionnement de stations d'épuration.

LES EAUX SOUTERRAINES

- Trois formations souterraines sont exploitées pour l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE : l'Isthme du Cotentin, le Trias et les formations de Socle.
- **L'Isthme du Cotentin :**
 - ~ Recouvrant les bassins de Sainteny-Marchésieux, de Saint-Sauveur-le-Vicomte et du Merderet, ces formations sont composées de sables, de faluns, d'argiles et de tourbes.
 - ~ Ces formations sont très productives et constituent le réservoir principal de la Manche.
 - ~ Le volume d'eau exploitable du bassin de Marchésieux est méconnu.
 - ~ L'eau de l'Isthme du Cotentin est de qualité variable :
 - L'aquifère du Crétacé d'Amfreville est peu profond et peu protégé, les teneurs en nitrates (25mg/l) et en phytosanitaires y sont moyennes.
 - Le captage des « Puits des Douceries P1 » de Marchésieux est peu profond les couches d'argile y sont faibles. L'eau est de mauvaise qualité (>0,1µg/l d'atrazine et de

déséthyl atrazine). La teneur en nitrates a fortement augmenté depuis 20 ans (de 25mg/l) et semble se stabiliser depuis 2000.

- La qualité de l'eau des aquifères de St-Sauveur-le-Vicomte et du Merderet est excellente. Situés en profondeur (de 60 à 100 m) sous une épaisse couche d'argile, ils sont relativement bien protégés.
- L'aquifère du Merderet est protégé sur sa partie captive et d'excellente qualité.
- La qualité de la nappe de Sainteny est variable et dépend de l'épaisseur de la couverture argileuse. Les forages situés en bordure de marais ont une couverture de protection peu épaisse (<10m) et sont sensibles aux phytosanitaires, atrazine et atrazine déséthyl (>0,05µg/l). Les couches d'argiles sont plus épaisses sur les autres forages (>11m) et les phénomènes de dénitrification des eaux les protègent. Les teneurs en nitrates (20 mg/l) sont en augmentation (10 à 15 mg/l en 15 ans) et ne se stabilisent pas.

- **Le Trias :**

- ~ Les formations du Trias des régions de Carentan et de Valognes sont très hétérogènes. Elles sont composées de sables, de cailloutis, d'argiles et de calcrètes (calcaire partiellement dissous).
- ~ Ces aquifères sont vulnérables à la pollution et la qualité des eaux est variable :
 - A St-Jores et Auvers les teneurs en nitrates sont en augmentation depuis 20 ans et se stabilisent (>35mg/l). L'atrazine et l'atrazine déséthyl y sont présents (>0,1µg/l).
 - Au Désert, les nitrates (20mg/l) sont en augmentation depuis 20 ans. L'atrazine et l'atrazine déséthyl y sont détectés (0,5µg/l).
 - A Valognes et Ozeville, les eaux sont de bonne qualité (nitrates<18mg/l), à l'exception des 2 captages de surface d'Ozeville (augmentation puis stabilisation des nitrates). Au Castelet, les eaux sont contaminées par l'atrazine déséthyl (>0,1µg/l).

- **Le Socle :**

- ~ Les formations du Socle sont constituées de schistes et de Grès.
- ~ Les teneurs en nitrates de ces aquifères varient de 6 mg/l (Brix) à 33 mg/l (Lithaire), avec une tendance à la stabilisation voire à la diminution. Les concentrations d'atrazine et d'atrazine déséthyl déclassent ponctuellement la qualité des eaux.

- **La ressource exploitée dans le Cotentin se compose de :**

- 1 Million de m³/an pour l'aquifère du Trias sur le bassin du Merderet,
- 0,6 Mm³/an pour l'aquifère des faluns de l'Isthme du Cotentin,
- 0,55 Mm³/an pour les Alluvions du Merderet de l'Isthme du Cotentin,
- 3,3 Mm³/an pour le bassin de St-Sauveur-le-Vicomte de l'Isthme du Cotentin,
- 9 Mm³/an pour la nappe de Sainteny de l'Isthme du Cotentin.

LES MILIEUX NATURELS ET ESPECES EMBLEMATIQUES

LES MILIEUX NATURELS

- Les marais du Cotentin couvrent un vaste ensemble de prairies humides et un réseau dense de fossés abritant une grande diversité de formations végétales. A l'échelle du SAGE, les zones de marais couvrent 23 000 hectares.
- Les zones tourbeuses sont au cœur des marais, l'épaisseur de tourbe est variable, de quelques centimètres à une dizaine de mètres. Elles hébergent une flore mixte et parfois protégée.
- Les fossés et canaux quadrillent la zone de marais, entretenus par l'homme ils hébergent une faune et une flore aquatique et amphibie très diversifiée.
- Les massifs dunaires de la côte Est abritent des milieux variés (dunes de haut de plage, arrières-dunes, pelouses intérieures et cuvettes humides) sans cesse remodelés par l'érosion marine.

- Les laisses de mer situées en haut de plage est un milieu naturel riche (algues, bois morts, cadavres d'animaux marins...), en piégeant le sable elles participent à la stabilisation du trait et à la lutte contre l'érosion marine.
- La Baie des Veys est ceinturée par les polders, elle se compose de schorres (prés-salés) et de slikkes (vasières littorales).
- Des classements internationaux (Convention RAMSAR, Zone de Protection Spéciale, Site d'intérêt Communautaire, Natura 2000) et nationaux (Site classé et inscrit, ZNIEFF 1 et 2, ZIEM, Réserves naturelles...) viennent renforcer la protection des milieux naturels du territoire du SAGE Douve-Taute.
- Le bocage situé en tête de bassin versant abrite un réseau de haies dense. De nombreuses mares y ont été créées pour l'abreuvement du bétail, mais la perte de cette fonction entraîne leur disparition.

QUELQUES ESPECES CARACTERISTIQUES

- Les cours d'eau hébergent des espèces migratrices de poissons :

- La Truite Fario (Douve, Sinope, Gloire, Scye),	- La Grande Alose (Douve aval),
- La Truite de Mer (Douve, Sinope, Scye),	- L'Anguille (Douve, Sinope, Taute, Gloire, Scye),
- Le Saumon atlantique (Douve, Taute, Sinope),	- La Lamproie marine,
- Le Brochet (Douve, Sinope, Taute),	- La Lamproie fluviatile.
- De nombreuses espèces d'amphibiens et de poissons se développent sur les prairies inondées et dans les fossés en eau (reinette vert, brochet, anguille, ...).
- Une colonie de phoques-veaux-marins occupe le littoral de la Côte Est, dans l'estuaire et au large de la Baie des Veys, leur nombre est en progression (une soixantaine d'individus).
- Les marais continentaux du Cotentin, les marais arrière-littoraux de la Côte Est et les vasières de la Baie des Veys sont fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseau, en voici quelques espèces représentatives du territoire :

- Bécassine des marais	- Chevalier gambette	- Phragmite des joncs
- Busard cendré/ roseaux	- Cigogne blanche	- Râle d'eau
- Bruant des roseaux	- Courlis cendré	- Sarcelle d'été / d'hiver
- Butor étoilé	- Grèbe huppé	- Tadorne de belon
- Canard Chipeau	- Petit gravelot	- Vanneaux huppé
- Canard Souchet	- Pipit farlouse	- ...
- La qualité de conservation des habitats naturels du territoire du SAGE permet une forte diversité floristique, en voici quelques espèces représentatives du territoire :

- Joncs	- Renoncules	- Gesse des marais
- Drosera	- Scirpe	- Roseaux
- Laîches	- Cardamine	- Oenanthe ...

LES USAGES

L'EAU POTABLE

- 6,7 millions de m³/an sont consommés sur le SAGE, la consommation par abonné domestique varie entre 60 et 70m³/an.
- Le périmètre du SAGE compte 4000 km de réseau et 55 000 abonnés. Le rendement moyen sur l'ensemble des volumes distribués est de près de 77%
- Plus de 12 Millions de m³ d'eau sont produits par les collectivités sur le territoire du SAGE.

- 25 collectivités, communes et Syndicats, assurent leur propre production d'eau potable qui s'élève à 8 millions de m³/an.
- 3 syndicats de production d'eau potable exploitent les aquifères de l'Isthme du Cotentin :
 - Le Syndicat Mixte de Production d'Eau du Cotentin : il regroupe 14 collectivités et 103 communes, et dessert 90 000 habitants environ. Il exploite la nappe de Sainteny et produit 3,7 millions de m³/an.
 - Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de l'Isthme du Cotentin : il regroupe 4 collectivités et produit 1 600 000 m³/an.
 - Le Syndicat Mixte de Production de la Côte des Isles : il regroupe 3 collectivités, et produit 770 000 m³/an.

	RESSOURCE MOBILISABLE	COLLECTIVITE	PRODUCTION 2005	% PRELEVE	RESSOURCE
Bassin du Merderet	2,15 M m ³ /an	SIAEP DE SAINTE MERE EGLISE	412 000 m ³ /an	20%	Sables IV
Bassin St Sauveur le Vicomte	3,3 M m ³ /an	SIAEP DE SAINT-SAUVEUR LE VICOMTE	488 129 m ³ /an	45%	Faluns IV
		SIAEP DES SOURCES DU PIERREPONTAIS	390 284 m ³ /an		Faluns IV
		SYNDICAT DE LA COTE DES ISLES	604 359 m ³ /an		Faluns IV
		TOTAL	1 482 772 m ³ /an		Faluns III et IV
Bassin Sainteny	9 M m ³ /an	SYMPEC	3 642 000		Faluns IV
		SMPEP	1 600 000		Faluns IV
		SIAEP DE LA REGION DE SAINTENY	368 019		Faluns IV
		TOTAL ACTUEL	4 Mm ³ /an	44%	
		TOTAL A TERME	5,6 Mm ³ /an	62%	
Bassin Marchésieux	3M m ³ /an	SIAEP DE SAINT-MARTIN D'AUBIGNY	57 186 m ³ /an		Sables IV
		TOTAL ACTUEL	57 186 m ³ /an	2%	

Bilan de ressource d'eau souterraine mobilisable et des volumes exploités

- L'impact des prélèvements souterrains sur le fonctionnement des marais en surface est en cours d'étude, les besoins en eau de la zone humide seront connus en 2011 lors du rendu de l'étude de l'Université de Rennes.
- Une étude sur les volumes d'eau du bassin de Marchésieux devrait permettre d'estimer la ressource exploitable, cette étude est en réflexion.

LES ACTIVITES LITTORAL

- La côte Est est un bassin conchylicole à forte dominante ostréicole. Développée sur le Domaine Public Maritime, la conchyliculture couvre 320 hectares répartis sur Saint-Vaast-la-Hougue, l'Anse du Cul du Loup, Lestre, Utah Beach et la Baie des Veys. La densité maximale est de 6000 poches/ha.
- La côte Est comptabilise une quarantaine d'entreprises et environ 130 conchyliculteurs.
- La production annuelle est d'environ 12700 tonnes d'huîtres (dont 7000 tonnes commercialisées) et de 900 tonnes de moules.
- La mytiliculture se concentre sur Utah Beach, avec 20 km de bouchots. La densité maximale est de 125 pieux à moules par rangée.

- La filière ostréicole connaît d'importantes difficultés liées à une surmortalité des huitres. Ces mortalités touchent les individus adultes en période estival et le naissain (jeunes huitres).
- La pêche à pied professionnelle concerne deux espèces : la coque et le vers de vase.
- La pêche de coques comptent 284 licenciés (Manche et Calvados) et est pratiquée sur 5 gisements : l'Anse du Cul du Loup, Beauguillot, le Grand Vey, Brévands et Géfosse-Fontenay.
- La réglementation pour les coques impose une taille minimale de 3cm et un quota variant selon la biomasse estimée de 60 à 100 kg par jour et par marée. Lors des bonnes saisons, plus de 700 tonnes de coques sont pêchées pour un Chiffre d'Affaire annuel de 2000000€.
- Trois principaux gisements de vers de vase sont exploités : Géfosse-Fontenay (pointe du Grouin), Brévands et Ste-Marie-du-Mont.
- 59 licences sont délivrées pour la pêche de vers de vase et 30 tonnes sont pêchées pour un chiffre d'affaire annuel de 500000 €. Il n'y a pas de quota sur les vers de vase.

L'AGRICULTURE

- L'activité agricole est largement orientée vers l'élevage bovin, l'effectif est de 245 000 têtes.
- Le chargement moyen est de 1,32 Unités Gros Bovins (U.G.B.) par hectare de Surface Fourragère Principale sur l'ensemble du territoire.
- Le nombre de porcs s'élève à 20 000 individus (RGA 2000).
- Le territoire compte 7040 équins et 15 440 brebis.
- L'élevage consomme à priori 5 Millions de m³ par an.
- En été ou en années sèches, les élevages sont contraints de se raccorder au réseau public du fait de la défaillance de leur propre ressource, cette demande peut poser des problèmes aux collectivités productrices.
- L'agriculture dans les zones de marais bénéficie de dispositifs contractuels (mesure Agro-environnementale, contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, exonération de taxe foncière sur le non bâti).

L'ASSAINISSEMENT

- La capacité épuratoire du parc d'assainissement des collectivités du SAGE est 112 700 EH.
- Quatre stations couvrent 70% de la capacité épuratoire totale : Carentan, Chef du Pont, Valognes et Quettehou, celles de Carentan et Chef du Pont représentant 50% du total.
- Nombreux bourgs ont plus de 70% de leur réseau d'assainissement « unitaire », c'est à dire sans séparation des eaux usées et pluviales.
- L'ensemble des stations au fonctionnement non satisfaisant représente 21500 EH, soit 20% de la capacité épuratoire du parc présent sur le SAGE Douve-Taute.
- De nombreux chefs lieux de canton possèdent des STEP anciennes, avec de nombreux dysfonctionnements (Ste-Mère-Eglise 1974, La-Haye-du-Puits 1979, Marigny 1981).
- La Laiterie Coopérative de Ste-Mère-Eglise, la société Mont Blanc de Chef-du-Pont, les Maîtres Laitiers du Cotentin de Valognes et de Sottevast, l'entreprise Cargill de Bauppte, et la Fondation du Bon Sauveur à Picauville possèdent leur propre alimentation en eau. Ces industries ont consommé 2,2 Millions de m³ d'eau en 2004.

LES LOISIRS LIES A L'EAU

- La chasse au gabion compte 459 installations, d'une superficie moyenne 9000 m² et de 40 à 60 cm de profondeur.
- Le besoin en eau pour remplir les gabions et les maintenir en eau est d'environ 1 million de m³/an.

- 11 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques sont présentes sur les bassins versants de la Douve et de la Taute.
- Les espèces principalement pêchées en eau douce sont : la truite (rivière et mer), le brochet, le sandre, la perche, la carpe, l'aloise et l'anguille (dont civelle).
- La pêche est pratiquée sur la Côte Est, elle concerne la pêche en mer (maquereau, bar, rouget-barbet, cabillaud, plie, st-Pierre, dorade, ...) et la pêche à pied (coque, ormeau, st-jacques, moule, bulot, huître, crevettes, homard, araignée, crabes, ...).
- Le club nautique de Carentan utilise le canal de Carentan, la Taute et la Douve.
- Le club de canoë-kayak « St-Sauveur-le-Vicomte Eaux Vives » utilise la Douve.
- Le club de plongée de St-Lô utilise l'ancienne carrière à St Michel de la Pierre.
- Les points de location de barques sont : Longuerac, l'étang des Sarcelles et les plans d'eau du Mont Castre.
- Le club de natation avec palmes de Cherbourg utilise la Douve.
- Les particuliers circulent sur des cours d'eau au moyen de barques à moteurs ou à rames.
- Deux activités commerciales de promenades fluviales sur la Douve et sur la Taute.

LA GESTION DES NIVEAU D'EAU

- Les besoins en eau et les exigences de niveaux d'eau dans le réseau hydrographique varient d'un territoire à l'autre (Côte Est, marais de la Douve, marais de la Taute...) et ne sont pas la même selon les usagers (cf. calendrier ci-dessous).

MOIS USAGES	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Agriculture				Mise au marais								
Gestion par les AS												
Milieu												
Pêcheurs												
Chasseurs												
Tourisme												
	Niveau d'eau indifférent						Niveaux d'eau proches du sol					
	Sols ressuyés, portant pour animaux et matériels						Secteurs inondés /secteurs en nappe affleurante					
	Niveaux d'eau remontés dans les fossés						Inondation					

Calendrier des niveaux d'eau dans les marais selon les différents usagers

- Les Associations Syndicales, en partenariat avec le Parc des marais et à la demande de leur financeur l'Agence de l'Eau, ont délibéré sur un règlement annuel des niveaux d'eau. Le règlement est approximativement le même sur chacune des AS :
 - Période automnale (avant le 15 décembre) : montée progressive du niveau d'eau.
 - Période hivernale (du 15/12 au 15/02) : maintien d'une nappe affleurante.
 - Période printanière (après le 15/12) : ressuyage progressif, les creux les plus bas restant en eau plus tardivement.
 - Période estivale : maintien du niveau d'eau dans le cours d'eau à environ 30 cm sous le niveau des points les plus bas du marais.

- La gestion des niveaux d'eau du marais pratiquée par les AS s'adapte aux besoins de l'exploitation agricole du marais. Depuis quelques années, les AS prennent en compte la fonctionnalité biologique du marais en pratiquant les submersions hivernales du 15 décembre au 15 février et des variations progressives des niveaux d'eau.
- Les ouvrages hydrauliques ont été conçus pour garder de l'eau en été ou en période de sécheresse hiver comme été.
- Le mois d'avril marque le début de la saison d'exploitation agricole du marais (mise au marais et fauche). Le ressuyage des terres exploitées doit être rapide au printemps, il se pratique dès la mi-février.
- La fin de la saison de pâturage varie selon les aléas climatiques automnaux, le retrait des animaux s'étale d'octobre à décembre selon la montée des eaux.
- Sur la côte Est, les débits des cours d'eau en été sont quasi-nuls, les pompages dans les rivières et la gestion des niveaux dans les cours d'eau entraînent de forts conflits entre les chasseurs, les AS et le monde agricole.
- La faune colonisant les zones de marais et les fossés (anguille, brochet...) ont besoin d'une lame d'eau de 40 cm environ de mi-février à mi avril.

Les 214 communes du SAGE Douve-Taute :

1	AMFREVILLE	50005	64	GOLLEVILLE	50207
2	AMIGNY	50006	65	GONFREVILLE	50208
3	ANCTEVILLE	50007	66	GORGES	50210
4	ANGOVILLE-AU-PLAIN	50010	67	GOURBESVILLE	50212
5	APPEVILLE	50016	68	GRAIGNES	50216
6	AUDOUVILLE-LA-HUBERT	50021	69	GROSVILLE	50222
7	AUMEVILLE-LESTRE	50022	70	LEHAM	50227
8	AUVERS	50023	71	HARDINVAST	50230
9	AUXAIS	50024	72	HAUTEVILLE-LA-GUICHARD	50232
10	AZEVILLE	50026	73	HAUTEVILLE-BOCAGE	50233
11	BAUBIGNY	50033	74	LAHAYE-DU-PUITS	50236
12	BAUDREVILLE	50035	75	HEBECREVON	50239
13	BAUPTÉ	50036	76	HAMEVEZ	50241
14	BELVAL	50044	77	HIESVILLE	50246
15	BESNEVILLE	50049	78	LEHOMMET-D'ARTHENAY	50248
16	BEUZEVILLE-AU-PLAIN	50051	79	HOUESVILLE	50249
17	BEUZEVILLE-LA-BASTILLE	50052	80	HOUTTEVILLE	50250
18	BINVILLE	50055	81	HUBERVILLE	50251
19	BLOSVILLE	50059	82	JOGANVILLE	50258
20	BOLLEVILLE	50063	83	LAULNE	50265
21	LABONNEVILLE	50064	84	LESTRE	50268
22	BOUTEVILLE	50070	85	LIESVILLE-SUR-DOUVE	50269
23	BREUVILLE	50079	86	LIBUSANT	50270
24	BREVANDS	50080	87	LITHAIRE	50273
25	BRICQUEBEC	50082	88	LELOREY	50279
26	BRIX	50087	89	LOZON	50280
27	BRUCHEVILLE	50089	90	MAGNEVILLE	50285
28	CAMBERNON	50092	91	MARCHESIEUX	50289
29	CAMETOURS	50093	92	MARIGNY	50292
30	CAMPOND	50094	93	MARTINVAST	50294
31	CANISY	50095	94	MEAUTIS	50298
32	CANVILLE-LA-ROCQUE	50097	95	LEMESNIL-AMEY	50302
33	CARANTILLY	50098	96	LEMESNIL-ANGOT	50303
34	CARENTAN	50099	97	LEMESNIL-AU-VAL	50305
35	CARQUEBUT	50103	98	LEMESNILBUS	50308
36	CATTEVILLE	50105	99	LEMESNIL-BURY	50310
37	CAVIGNY	50106	100	LEMESNIL-VENERON	50324
38	CATZ	50107	101	LEMESNIL-MGOT	50325
39	CERISY-LA-SALLE	50111	102	MILLIERES	50328
40	LESCHAMPS-DELOSQUE	50119	103	MOBECQ	50330
41	LA CHAPELLE-EN-JUGER	50123	104	LES MOITIERS-D'ALLONNE	50332
42	CHEF-DU-PONT	50127	105	LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS	50333
43	COIGNY	50136	106	MONTAIGU-LA-BRISETTE	50335
44	COLOMBY	50138	107	MONTUIT	50340
45	COUVILLE	50149	108	MONTEBOURG	50341
46	CRASVILLE	50150	109	MONTGARDON	50343
47	CRETTEVILLE	50153	110	MONTHUCHON	50345
48	CROSVILLE-SUR-DOUVE	50156	111	MONTMARTIN-EN-GRAIGNES	50348
49	DENNEVILLE	50160	112	MONTEUIL-SUR-LOZON	50352
50	LEDEZERT	50161	113	MORSALINES	50358
51	DOVILLE	50166	114	MORVILLE	50360
52	ECAUSSEVILLE	50169	115	MUNEVILLE-LE-BINGARD	50364
53	ECOQUENEAUVILLE	50170	116	NAY	50368
54	EMONDEVILLE	50172	117	NEGREVILLE	50369
55	EROUDEVILLE	50175	118	NEHOU	50370
56	L'ETANG-BERTRAND	50176	119	NEUFMESNIL	50372
57	ETIENVILLE	50177	120	NEUVILLE-AU-PLAIN	50373
58	FEUGERES	50181	121	NEUVILLE-EN-BEAUMONT	50374
59	FIERVILLE-LES-MINES	50183	122	OCTEVILLE-L'AVENEL	50384
60	FLOTTEMANVILLE	50186	123	ORGLANDES	50387
61	FONTENAY-SURMER	50190	124	OZEVILLE	50390
62	FOUCARVILLE	50191	125	PERIERS	50394
63	FRESVILLE	50194	126	LAPERNELLE	50395

127	LES PERQUES	50396	171	SAINT-MARTIN-LE-HEBERT	50520
128	PICAUVILLE	50400	172	SAINT-MAU-RICE-EN-COTENTIN	50522
129	PIERREVILLE	50401	173	SAINT-MERE-EGUISE	50523
130	LE PLESSIS-LASTELLE	50405	174	SAINT-MICHEL-DE-LA-PIERRE	50524
131	PONT-HEBERT	50409	175	SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT	50528
132	PRETOT-SAINT-E-SUZANNE	50415	176	SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS	50533
133	QUETTEHOU	50417	177	SAINT-PELLERIN	50534
134	QUETTETOT	50418	178	SAINT-PIERRE-D'ARTHEGUE	50536
135	QUIBOU	50420	179	SAINT-REMY-DES-LANDES	50544
136	QUINEVILLE	50421	180	SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT	50548
137	RAIDS	50422	181	SAINT-SAUVEUR-LENDEUN	50550
138	RAUMILLE-LA-BIGOT	50425	182	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	50551
139	RAUMILLE-LA-PLACE	50426	183	SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS	50552
140	RAVENOVILLE	50427	184	SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS	50558
141	REIGNEVILLE-BOCAGE	50430	185	SAINT-VAAST-LA-HOUE	50562
142	REMIILLY-SUR-LOZON	50431	186	SAINTENY	50564
143	ROCHEVILLE	50435	187	SAUSSERMESNIL	50567
144	LA RONDE-HAYE	50438	188	SAVIGNY	50569
145	LE ROZEL	50442	189	SEBEVILLE	50571
146	SAINT-ANDRE-DE-BOHON	50445	190	SENOVILLE	50572
147	SAINT-AUBIN-DU-PERRON	50449	191	SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT	50577
148	SAINT-COLOMBE	50457	192	SORTOSVILLE	50578
149	SAINT-COMEDU-MONT	50458	193	SOTTEVAST	50579
150	SAINT-CYR	50461	194	SURTAINVILLE	50585
151	SAINT-FLOXEL	50467	195	TAILLEPIED	50587
152	SAINT-FROMOND	50468	196	TAMERVILLE	50588
153	SAINT-GEORGES-DE-BOHON	50470	197	TEURTHEVILLE-BOCAGE	50593
154	SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT	50478	198	TOLLEVAST	50599
155	SAINT-GERMAIN-DE-VARREVILLE	50479	199	TRIBHOU	50606
156	SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD	50480	200	TURQUENVILLE	50609
157	SAINT-GERMAIN-SUR-SEVES	50482	201	URVILLE	50610
158	SAINT-GILLES	50483	202	LE VALDECIE	50614
159	SAINT-HILAIRE-PETITVILLE	50485	203	VALOGNES	50615
160	SAINT-JACQUES-DE-NEHOU	50486	204	VARENGUEBEC	50617
161	SAINT-JEAN-DE-DAYE	50488	205	LE VAST	50619
162	SAINT-JORES	50497	206	VAUDREVILLE	50621
163	SAINT-JOSEPH	50498	207	VAUDRIMESNIL	50622
164	SAINT-LO-D'OURVILLE	50503	208	VESLY	50629
165	SAINT-MARCOUF	50507	209	LES VEYS	50631
166	SAINT-MARIE-DU-MONT	50509	210	VIDECOSVILLE	50634
167	SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY	50510	211	VIERVILLE	50636
168	SAINT-MARTIN-D'AUDOUVILLE	50511	212	VINDEFONTAINE	50642
169	SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE	50517	213	LE VRETOT	50646
170	SAINT-MARTIN-LE-GREARD	50519	214	YVETOT-BOCAGE	50648

Contact : **Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**
Siège administratif
Manoir de Cantepie 50500 Les Veys
Tél. 02 33 71 61 90 - Fax. 02 33 71 61 91
info@parc-cotentin-bessin.fr
www.parc-cotentin-bessin.fr

Pour plus d'information, demandez à consulter le document complet :
« Etat des lieux et éléments de diagnostic du SAGE Douve-Taute »

